

## RAPPORT DE GESTION

POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS LE 31 AOÛT 2021

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») fournit le point de vue de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Theratechnologies inc., sur une base consolidée, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2021 en comparaison du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 août 2020. Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Theratechnologies », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Theratechnologies inc. et à ses filiales, sur une base consolidée. Le présent rapport de gestion est daté du 11 octobre 2021 et a été approuvé par le comité d'audit le 12 octobre 2021. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes y afférentes au 31 août 2021 (les « états financiers intermédiaires »), ainsi qu'avec le rapport de gestion, les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes au 30 novembre 2020.

Sauf indication contraire, les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans nos états financiers intermédiaires ont été établies selon des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

La Société a pour monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation le dollar américain (« \$ US »). Tous les montants figurant dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers intermédiaires sont présentés en dollars américains, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, l'utilisation de « *EGRIFTA*<sup>MD</sup> » et de « *EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> » (tésamoréline injectable) réfère à la tésamoréline utilisée pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie, tandis que l'utilisation de « *Trogarzo*<sup>MD</sup> » (ibalizumab-uiyk) en injection renvoie à l'ibalizumab servant au traitement de patients infectés par le virus de l'immunodéficience humaine de type 1 (le « VIH-1 ») présentant une multirésistance aux médicaments. L'utilisation de « tésamoréline » réfère au composé de tésamoréline servant au traitement possible de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale et chez les patients infectés par le VIH.

### Information prospective

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « prometteur », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur le déroulement de nos essais cliniques portant sur le TH1902 et la tésamoréline, les résultats que la Société s'attend à obtenir de la réalisation de ces essais cliniques, les échéanciers associés au

dépôt d'une demande supplémentaire de licence de produit biologique (*supplemental Biologics License Application*, ou « sBLA ») auprès de la Food and Drug Administration (« FDA ») des États-Unis et au début de la sélection des patients pour l'étude portant sur l'injection intramusculaire (« IM ») du Trogarzo<sup>MD</sup>, l'éventuelle approbation de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique par les organismes réglementaires, le développement d'un stylo injecteur multidose pour la formulation F8, les avantages qui pourraient découler de l'ajout d'un partenaire pour notre essai clinique de phase 3 visant à évaluer la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique et la croissance de nos revenus tirés des ventes d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup>.

Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion reposent sur ce que la Société considère comme étant des hypothèses raisonnables à la lumière de l'information disponible actuellement, les investisseurs sont priés de ne pas s'y fier indûment, puisque les résultats réels pourraient différer de ces énoncés prospectifs. Voici certaines des hypothèses dont il a été tenu compte dans la préparation des énoncés prospectifs : l'actuelle pandémie de COVID-19 aura une incidence défavorable limitée sur les activités et le plan d'affaires de la Société; les ventes d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup> aux États-Unis progresseront au fil du temps; les pratiques commerciales de la Société aux États-Unis et dans les pays de l'Union européenne (l'« UE ») ne seront pas jugées contraires aux lois applicables; l'utilisation à long terme d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup> ne modifiera pas leur profil d'innocuité actuel; *EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et Trogarzo<sup>MD</sup> ne feront pas l'objet d'un rappel ou ne seront pas retirés du marché; aucune loi ou ordonnance ni aucun règlement, décret ou jugement ayant une incidence négative sur la commercialisation, la promotion ou la vente d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup> ne sera adopté ou émis par un organisme gouvernemental dans les pays où ces produits sont commercialisés; un approvisionnement continu en *EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et en Trogarzo<sup>MD</sup> sera disponible; les relations de la Société avec les fournisseurs tiers d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup> seront exemptes de conflits et les tiers fournisseurs auront une capacité de production suffisante pour répondre à la demande d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup> en temps voulu; aucun produit biosimilaire à l'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> ne sera approuvé par la FDA; la propriété intellectuelle de la Société empêchera les fabricants de commercialiser des versions biosimilaires d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> aux États-Unis; le Trogarzo<sup>MD</sup> sera remboursé dans les principaux pays d'Europe; la FDA approuvera la formulation F8 et le stylo injecteur multidose; la Société parviendra à poursuivre l'essai clinique de phase 1 évaluant l'utilisation du TH1902; la Société parviendra à trouver des ressources additionnelles afin d'amorcer son essai clinique de phase 3 visant à évaluer la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique; les activités de recherche et de développement de la Société reposant sur les peptides dérivés de sa plateforme en oncologie apporteront des résultats concluants qui permettront le développement de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer; les infrastructures européennes de la Société sont appropriées pour la commercialisation du Trogarzo<sup>MD</sup> dans l'UE; et le plan d'affaires de la Société ne subira pas de modifications importantes.

Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés aux facteurs suivants : l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19 sur a) les efforts et les initiatives de ventes de la Société, b) la capacité des fournisseurs de la Société à remplir leurs obligations envers cette dernière, c) les activités de recherche et de développement de la Société, d) la santé des employés de la Société et la capacité de cette dernière à compter sur ses ressources et e) le commerce international; la capacité de la Société de réussir à accroître les ventes d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup> aux États Unis et de Trogarzo<sup>MD</sup> en Europe; la capacité de la Société de répondre à l'offre et à la demande pour ses produits; l'acceptation par le marché de l'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et du Trogarzo<sup>MD</sup> aux États-Unis et du Trogarzo<sup>MD</sup> en Europe; le maintien des ententes de collaboration et des autres ententes importantes de la Société avec ses partenaires commerciaux et ses tiers fournisseurs actuels et sa capacité d'établir et de maintenir d'autres ententes de collaboration; la capacité de la Société de maintenir le remboursement de l'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et du Trogarzo<sup>MD</sup> par des tiers payeurs aux États-Unis; l'efficacité et le prix d'autres thérapies ou médicaments concurrents qui sont disponibles sur le marché ou qui peuvent le devenir; la capacité de la Société de protéger et de conserver ses droits de propriété intellectuelle à l'égard de l'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de la tésamoréline; la réussite de la Société à obtenir le remboursement du Trogarzo<sup>MD</sup> dans les principaux pays d'Europe, de même que le montant du remboursement, le cas échéant; la capacité de la Société de commercialiser le Trogarzo<sup>MD</sup> dans les pays clés de l'UE; la capacité de la Société d'obtenir l'approbation de la FDA pour la formulation F8 et le stylo injecteur multidose; la capacité de la Société d'obtenir des ressources additionnelles afin d'amorcer son essai clinique de phase 3 visant à évaluer la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique; la capacité de la Société de mener à bien son essai clinique de phase 3 visant à évaluer la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique et son essai clinique de phase 1 évaluant l'utilisation du TH1902 dans divers types de cancers; la capacité de la Société de s'adjoindre un partenaire selon des modalités satisfaisantes pour la Société; la capacité de la Société d'acquérir et d'obtenir sous licence des nouveaux produits et/ou des nouveaux composés; la découverte d'une cure pour le VIH; les attentes de la Société concernant sa performance financière, y compris ses revenus, ses charges, ses marges brutes, ses dépenses en immobilisations et l'impôt sur ses résultats; et les estimations de la Société concernant ses besoins en capital.

Outre les risques inhérents à la réalisation d'essais cliniques, il existe un risque que la FDA n'approuve pas la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique sans que la Société ne présente des éléments probants et des données substantielles recueillis dans le cadre d'essais cliniques de phase 2 visant à évaluer la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale et en se fondant uniquement sur un seul essai clinique de phase 3. De plus, il existe un risque que la FDA exige que des essais cliniques additionnels soient menés avant l'approbation du traitement. Par ailleurs, il existe un risque que l'EMA n'approuve pas la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique puisque la conception de l'essai clinique que la Société entend mener ne tient pas compte du principal critère d'évaluation prévu aux termes des directives actuellement en vigueur de l'EMA.

Pour connaître les autres risques auxquels est exposée la Société, les investisseurs actuels et éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 24 février 2021, qui est disponible sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR au [www.sec.gov](http://www.sec.gov) à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 25 février 2021 parmi les documents déposés par Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent rapport de gestion et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans le présent rapport de gestion, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

## **SURVOL DES ACTIVITÉS**

Theratechnologies est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. Nous disposons d'un portefeuille prometteur de traitements expérimentaux en oncologie et pour la stéatohépatite non alcoolique, et deux de nos médicaments (*EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et *Trogarzo<sup>MD</sup>*) ont été approuvés pour les personnes vivant avec le VIH. La Société dispose d'une infrastructure de vente et de mise en marché pour commercialiser ses produits aux États-Unis et en Europe. Nous continuons de suivre l'évolution du marché dans le cas où se présenterait une occasion de conclure des acquisitions de produits ou des contrats de concession de licences qui seraient complémentaires à nos activités et qui favoriseraient une croissance et une création de valeur durables dans l'avenir.

## **MISES À JOUR RÉCENTES ET MAJEURES**

### **Mises à jour concernant notre portefeuille de produits**

- **Mise à jour sur l'étude du TH1902 :** L'étude de phase 1 de la Société visant à évaluer son nouveau conjugué peptide-médicament (« CPM ») expérimental TH1902 pour le traitement des cancers exprimant le récepteur de la sortiline se déroule comme prévu. Jusqu'à présent, l'étude a permis d'administrer des doses à plusieurs patients ayant des tumeurs pour lesquelles il n'existe aucune thérapie efficace connue, et certains patients ont reçu une dose de docétaxel, utilisé en combinaison avec le TH1902, supérieure à la dose indiquée de docétaxel utilisé seul (à savoir entre 80 et 100 mg/m<sup>2</sup>). Les patients qui ont reçu une dose allant jusqu'à 300 mg/m<sup>2</sup> de TH1902 (soit l'équivalent de 130 mg/m<sup>2</sup> de docétaxel), ou environ 1,5 fois la dose indiquée de docétaxel, n'ont pas subi d'effets indésirables de niveau 2. Le dernier patient traité a reçu une dose de 420 mg/m<sup>2</sup> de TH1902, soit environ 2 fois la dose indiquée de docétaxel, et il a subi un effet indésirable de niveau 4 (la neutropénie). La Société attend d'avoir en main toutes les données sur l'innocuité avant d'évaluer la prochaine dose et de poursuivre l'étude selon le protocole. La partie A de l'essai de phase 1 se poursuivra jusqu'à ce que la dose maximale tolérée (« DMT ») ait été déterminée. Theratechnologies prévoit faire une nouvelle mise à jour sur la partie A de l'essai de phase 1 lorsque la DMT du TH1902 aura été atteinte.

- Développement de la phase 3 évaluant la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique :** La Société continue d'examiner différentes options pour mettre à exécution de la manière la plus efficace qui soit son programme de développement de phase 3 qui évalue la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique, y compris la recherche d'un éventuel partenaire. Theratechnologies avait annoncé précédemment qu'elle avait retenu les services d'un cabinet-conseil américain externe spécialisé en biopharmaceutique pour l'aider à cibler un partenariat potentiel pour ce programme. Le 13 septembre 2021, Theratechnologies a tenu un événement virtuel portant sur la stéatohépatite non alcoolique et réunissant des chefs d'opinion clés en hépatologie qui sont également des spécialistes de la stéatohépatite non alcoolique. Cet événement a réuni de nombreux participants.
- Gestion du cycle de vie pour le traitement du VIH :** D'après une évaluation interne des données, l'étude TMB-302 visant à évaluer un mode d'administration du Trogarzo<sup>MD</sup> par injection intraveineuse (« IV ») pour le traitement des infections au VIH-1 a produit des résultats cohérents et statistiquement significatifs, confirmant l'absence de différence pharmacocinétique entre l'injection IV directe et la perfusion IV. Plus pratique, l'administration par injection est plus rapide que par perfusion et ne nécessite que deux petites injections par mois, ce qui pourrait augmenter l'assiduité des patients et ainsi leur procurer une protection à action prolongée contre le VIH-1 lorsque le Trogarzo<sup>MD</sup> est administré avec d'autres antirétroviraux. À la lumière de ces résultats, le dépôt d'une demande supplémentaire de licence de produit biologique auprès de la FDA est prévu pour le quatrième trimestre de 2021. Theratechnologies et TaiMed Biologics Inc. (« TaiMed ») évaluent aussi une méthode d'administration du Trogarzo<sup>MD</sup> par injection intramusculaire (« IM ») dans le cadre de l'étude TMB-302. La sélection des patients pour l'étude visant à évaluer l'administration par injection IM est prévue pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021.
- Publication de données précliniques sur le TH1902 dans Cancer Science, une revue scientifique à comité de lecture :** Les données de recherche préclinique sur le TH1902 pour le traitement du cancer du sein triple négatif (« CSTN ») exprimant le récepteur de la sortiline publiées dans *Cancer Science*, une revue dont les articles sont soumis à une évaluation par des pairs, confirment l'efficacité et l'innocuité *in vivo* du TH1902 pour le traitement du CSTN au moyen d'un mécanisme ciblant le récepteur SORT1. Cette recherche appuie également l'hypothèse selon laquelle la sortiline est un biomarqueur pouvant être ciblé dans le cas de cancers difficiles à traiter.
- Nouvelles données précliniques sur le TH1902 pour le traitement potentiel des cancers métastatiques :** En juin 2021, la Société a annoncé de nouvelles données précliniques *in vivo* sur les effets anti-métastatiques et la tolérabilité du TH1902. Si ces résultats sont confirmés chez l'humain, la Société estime que le TH1902 pourrait être utilisé dans le traitement des métastases.

## Mises à jour concernant nos activités commerciales

- **Entente sur le prix du Trogarzo<sup>MD</sup> en Italie :** Theratechnologies et l'agence italienne des médicaments, l'AIFA, ont conclu une entente sur le prix et le remboursement du Trogarzo<sup>MD</sup>. La Société s'attend à ce que Trogarzo<sup>MD</sup> soit offert commercialement à tous les patients admissibles en Italie avant la fin de 2021.
- **Étude PROMISE sur le Trogarzo<sup>MD</sup> :** La Société lance une étude de suivi post-autorisation dans l'UE visant à évaluer dans un contexte réel l'efficacité et l'innocuité à long terme du Trogarzo<sup>MD</sup> en association avec d'autres antirétroviraux. Dans le cadre de l'étude intitulée *Prospective and Retrospective, Observational Multicenter Ibalizumab Study of Efficacy* (« PROMISE »), il est prévu que des patients seront recrutés dans l'UE au quatrième trimestre de 2021. Une étude semblable, qui a pour but de recueillir des données cliniques en contexte réel sur le Trogarzo<sup>MD</sup> aux États-Unis (« PROMISE-US »), devrait débuter aux États-Unis au premier trimestre de 2022.

## Mises à jour concernant la Société

- **Nomination de Mace Rothenberg, M.D., à titre de conseiller en oncologie :** Theratechnologies a récemment nommé Mace Rothenberg, M.D., à titre de conseiller scientifique pour la plateforme de technologie SORT1+<sup>MC</sup> en oncologie. Dr Rothenberg compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur public, universitaire et biopharmaceutique. En dernier lieu, il a été chef de la direction médicale de Pfizer avant de prendre sa retraite plus tôt cette année. Pendant qu'il en était le chef de la direction médicale, Pfizer a préparé, demandé et obtenu une autorisation pour l'utilisation en urgence de son vaccin contre la COVID-19 et a obtenu l'approbation des organismes de réglementation pour 11 nouveaux médicaments anti-cancer. Dr Rothenberg est fellow de l'American College of Physicians et de l'American Society of Clinical Oncology.
- **Établissement d'un nouveau programme de placements d'actions au cours du marché :** Le 23 juillet 2021, la Société a annoncé qu'elle avait établi un programme de placements d'actions au cours du marché (le « programme de placements au cours du marché ») dans le cadre duquel Theratechnologies peut émettre et vendre, à son entière discrétion, jusqu'à 50 millions de dollars américains d'actions ordinaires nouvellement émises auprès du public de temps à autre au cours en vigueur sur le marché.
- **Nomination d'un nouveau membre du conseil :** En juin 2021, la Société a nommé M. Frank Holler en tant que membre indépendant de son conseil d'administration. M. Holler est un leader reconnu dans l'industrie des biotechnologies et un expert des marchés des capitaux.

## NOS MÉDICAMENTS

Deux des médicaments de la Société ont été approuvés pour les personnes vivant avec le VIH, à savoir Trogarzo<sup>MD</sup> aux États-Unis, dans l'UE et au Royaume-Uni, et *EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> aux États-Unis. *EGRIFTA*<sup>MD</sup> est offert commercialement au Canada, mais ses ventes au Canada ne sont pas importantes pour nos activités.

*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> est une nouvelle formulation d'*EGRIFTA*<sup>MD</sup> approuvée par la FDA pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie. *EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> a été lancée aux États-Unis en novembre 2019. Contrairement à *EGRIFTA*<sup>MD</sup>, *EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> peut être conservée à température ambiante, est offerte en fiole unique et, vu sa concentration élevée, est administrée en plus petit volume.

Trogarzo<sup>MD</sup> a été le premier traitement contre le VIH avec un nouveau mécanisme d'action à être approuvé en plus de dix ans. Premier d'une nouvelle catégorie d'antirétroviraux, il s'agit d'un médicament antirétroviral à action prolongée qui peut mener à une charge virale indétectable chez les patients adultes infectés par le VIH qui ont déjà été exposés à de nombreux traitements, lorsqu'il est utilisé conjointement avec d'autres antirétroviraux. Le traitement est administré une fois aux deux semaines.

Trogarzo<sup>MD</sup> a été approuvé par la FDA en mars 2018 pour le traitement des infections au VIH-1 présentant une multirésistance aux médicaments chez les adultes qui sont déjà exposés à de nombreux traitements et dont on constate l'échec du traitement antirétroviral actuel. En septembre 2019, Trogarzo<sup>MD</sup> a également été approuvé par l'EMA pour le traitement des adultes infectés par le VIH-1 présentant une multirésistance aux médicaments pour qui il ne serait pas possible autrement de mettre au point un traitement antiviral suppressif. Trogarzo<sup>MD</sup> est actuellement offert commercialement en Allemagne, et au quatrième trimestre de 2021, la Société a conclu une entente sur le prix du Trogarzo<sup>MD</sup> en Italie. Un certain nombre de patients sont également traités avec Trogarzo<sup>MD</sup> dans d'autres pays d'Europe par l'intermédiaire de programmes d'accès anticipé sur ce territoire. Le lancement de Trogarzo<sup>MD</sup> se fera pays par pays dans les différents marchés européens au fur et à mesure que son remboursement sera couvert. En outre, la Société a obtenu l'approbation des organismes de réglementation en Israël pour le Trogarzo<sup>MD</sup> et elle s'affaire maintenant à établir son prix et son remboursement.

En mars 2016, nous avons obtenu les droits de commercialisation du Trogarzo<sup>MD</sup> aux États-Unis et au Canada aux termes d'une entente de distribution et de licence conclue avec TaiMed. En mars 2017, nous nous sommes entendus avec Taimed afin d'inclure à l'entente originale les droits de commercialisation du Trogarzo<sup>MD</sup> dans l'UE et dans d'autres pays comme Israël, la Norvège, la Russie et la Suisse (l'« entente conclue avec TaiMed »).

La stratégie commerciale de la Société pour l'exercice 2021 consiste à générer une croissance des revenus par l'augmentation des ventes de ses médicaments aux États-Unis tout en veillant à l'établissement d'un prix approprié et d'un remboursement à grande échelle du Trogarzo<sup>MD</sup> dans les principaux pays européens, ainsi qu'à poursuivre le lancement du Trogarzo<sup>MD</sup> dans ces principaux pays européens.

## NOTRE PORTEFEUILLE DE PRODUITS

Theratechnologies s'est constitué un portefeuille prometteur de traitements expérimentaux dans des domaines où les besoins ne sont pas comblés, notamment l'oncologie, la stéatohépatite non alcoolique et le VIH.

### Technologie SORT1+<sup>MC</sup>

La Société développe actuellement une plateforme de nouveaux peptides exclusifs pour le développement de médicaments ciblant les cancers exprimant le récepteur de la SORT1, connue sous le nom de Technologie SORT1+<sup>MC</sup>. La SORT1 est un récepteur qui joue un rôle important dans l'internalisation, le trafic et le tri protéiniques. Ce récepteur est grandement exprimé sur les cellules cancéreuses comparativement aux cellules saines, en faisant une cible intéressante pour le développement de traitements contre le cancer. L'expression du récepteur a notamment été démontrée dans les cancers de l'ovaire, du sein triple négatif, de l'endomètre, du mélanome, du poumon (à petites cellules ou non), du côlon et du pancréas. L'expression de la SORT1 est associée à une maladie agressive, à un pronostic défavorable et à un taux de survie inférieur. Il est estimé que le récepteur SORT1 est exprimé dans 40 à 90 % des cas de cancers de l'endomètre, de l'ovaire, du côlon, du sein triple négatif et du pancréas.

Les CPM novateurs de la Société issus de la Technologie SORT1+<sup>MC</sup> démontrent des propriétés pharmacodynamiques et pharmacocinétiques qui les différencient de la chimiothérapie traditionnelle. Contrairement à la chimiothérapie traditionnelle, nos CPM exclusifs sont conçus pour acheminer spécifiquement certains médicaments anticancéreux dans le microenvironnement de la tumeur et, plus important encore, directement à l'intérieur des cellules cancéreuses exprimant le récepteur de la SORT1. Des médicaments déjà commercialisés comme le docétaxel, la doxorubicine ou les inhibiteurs de la tyrosine kinase sont conjugués à nos CPM pour spécifiquement cibler les récepteurs exprimant le récepteur de la SORT1. Cela pourrait potentiellement améliorer l'efficacité et l'innocuité de ces agents.

Dans les données précliniques, la Société a démontré que le TH1902, son principal CPM issu de sa Technologie SORT1+<sup>MC</sup>, améliore l'activité antitumorale et réduit la neutropénie ainsi que la toxicité systémique comparativement à la chimiothérapie traditionnelle. De plus, dans les modèles précliniques, il a été démontré que le TH1902 contourne la protéine de la résistance multiple aux anticancéreux (« MDR1 », aussi connue sous le vocable P-glycoprotéine) et qu'il inhibe le mimétisme vasculogénique – deux des principaux mécanismes de résistance aux traitements de chimiothérapie. Le TH1902 combine notre peptide exclusif à l'agent cytotoxique docétaxel.

En décembre 2020, la Société a présenté à la FDA une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental (*Investigational New Drug*, ou « IND ») en vue d'une première étude clinique de phase 1 chez l'humain visant à évaluer le TH1902 pour le traitement de plusieurs cancers. La FDA a accordé la désignation « *fast track* » au TH1902 comme agent unique pour le traitement de toutes les tumeurs solides récurrentes à un stade avancé qui expriment le récepteur de la sortiline et qui sont réfractaires aux thérapies standards. En mars 2021, une étude clinique de phase 1 évaluant le TH1902 pour le traitement des cancers où le récepteur de la sortiline est exprimé a débuté. L'étude clinique de phase 1 inclut une étude de partie A à doses croissantes pour évaluer l'innocuité, la pharmacocinétique, la DMT et l'activité antitumorale préliminaire du TH1902 administré une fois toutes les trois semaines chez des patients atteints de tumeurs solides



avancées et réfractaires aux traitements anticancéreux disponibles. Une fois la DMT déterminée, la Société s'attend à recruter un total de 40 patients additionnels dans une étude de partie B pour évaluer l'activité antitumorale potentielle du TH1902 chez les patients atteints de cancers de l'endomètre, de l'ovaire, du côlon et du pancréas ainsi que de cancers du sein triple négatifs.

Voir la rubrique *Mises à jour récentes et majeures – mise à jour sur l'étude du TH1902* pour une description de l'état d'avancement de l'essai de phase 1.

La Société a retenu les services d'une organisation de recherche contractuelle mondiale d'envergure pour l'aider à mener l'essai clinique de phase 1. Les détails du protocole de l'étude sont disponibles au [ClinicalTrials.gov](https://clinicaltrials.gov) sous le numéro d'identification NCT04706962.

La Société évalue aussi le TH1904 en recherche préclinique, son second CPM dérivé de sa Technologie SORT1+<sup>MC</sup>. Le TH1904 est conjugué au médicament cytotoxique doxorubicine.

La Technologie SORT1+<sup>MC</sup> a été acquise en février 2019 dans le cadre de l'acquisition de Katana Biopharma Inc. (« Katana »). Par l'entremise de cette acquisition, Theratechnologies a obtenu les droits mondiaux de cette plateforme aux termes d'une licence exclusive comportant des redevances conclue entre Katana et Transfer Plus L.P. La Société Canadienne du cancer (« SCC ») et le gouvernement du Québec, par le biais du Consortium Québécois sur la découverte du médicament (« CQDM »), contribueront un total de 1,4 million de dollars pour soutenir des éléments de la recherche présentement en cours pour le développement de notre plateforme ciblée en oncologie.

### **Tésamoréline**

Au cours de l'exercice 2020, la Société a achevé l'évaluation et le développement de la formulation F8 qui, selon ses études internes, est bioéquivalente à la formulation originale commercialisée de la tésamoréline (la « formulation F1 »). La formulation F8 présente un certain nombre d'avantages par rapport à la formulation actuelle d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup>. Plus précisément, elle est deux fois plus concentrée, donc administrée en plus petit volume, et elle est destinée à être présentée dans une fiole multidose pouvant être reconstituée une fois par semaine. Comme dans le cas de la formulation actuelle d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup>, la formulation F8 demeure stable à la température ambiante, même une fois reconstituée.

La formulation F8 est protégée par brevet jusqu'en 2033 aux États-Unis et jusqu'en 2034 dans les principaux pays européens.

La Société est en train de développer un stylo injecteur multidose pouvant être utilisé en conjonction avec la formulation F8, et a l'intention de demander l'approbation de la mise en marché du stylo. La Société prévoit déposer, au début de 2022, sa demande supplémentaire de licence de produit biologique pour sa formulation F8 pour le traitement de la lipodystrophie chez les personnes vivant avec le VIH. Le dépôt d'une demande supplémentaire de licence de produit biologique pour le stylo injecteur multidose est prévu plus tard en 2022.

En novembre 2020, la Société a déposé auprès de la FDA une demande d'approbation d'IND pour l'étude clinique de phase 3 visant à évaluer la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique et, en décembre 2020, la Société a reçu de la FDA une lettre indiquant que l'essai clinique de phase 3 pouvait aller de l'avant (« *Study May Proceed* »). La demande d'IND faisait suite à l'annonce que nous avons faite, en septembre 2020, quant à notre intention de développer la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale.

Le 15 juillet 2021, la Société a annoncé qu'elle avait conclu les discussions avec la FDA et l'EMA concernant l'essai clinique de phase 3 portant sur la stéatohépatite non alcoolique.

La conception définitive de l'essai clinique de phase 3 prévoit un essai multicentrique en deux parties randomisé, à double insu et contrôlé contre placebo visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité de la tésamoréline pour le traitement de patients dont la stéatohépatite non alcoolique a été confirmée par une biopsie du foie et présentant un score de NAS d'au moins 4 et une fibrose de niveau 2 ou 3. La première partie de l'étude portera sur environ 1 100 patients au total (ratio de 1:1 pour l'administration de tésamoréline ou d'un placebo), dont quelque 75 à 100 personnes vivant avec le VIH. Une deuxième biopsie du foie sera réalisée une fois que la première cohorte d'environ 1 100 patients aura reçu le traitement pendant 18 mois. Ces données serviront de fondement au dépôt d'une demande supplémentaire de licence de produit biologique auprès de la FDA.

L'essai clinique comprendra aussi une analyse de futilité qui sera réalisée une fois que la première cohorte d'environ 400 patients aura reçu le traitement pendant 18 mois et subi une deuxième biopsie du foie. Cette analyse de futilité offrira une évaluation d'usage indiquant si un effet précoce du traitement avec la tésamoréline a été observé et déterminera si l'étude doit se poursuivre comme prévu.

Après l'éventuelle approbation de la demande supplémentaire de licence de produit biologique, environ 1 800 patients (ratio de 3:1 pour l'administration de tésamoréline ou d'un placebo) continueront d'être recrutés dans le cadre de la deuxième partie de l'étude pour mesurer les résultats cliniques sur une période de cinq ans. Au total, la Société prévoit recruter quelque 2 900 patients.

À la suite de nos discussions avec les organismes de réglementation, la conception définitive de l'essai clinique de phase 3 entraînera des coûts plus élevés que ce que la Société avait précédemment estimé. En raison du coût total de l'essai clinique de phase 3, la Société examine les différentes options qui s'offrent à elle afin de mettre à exécution, de la manière la plus efficace qui soit, la phase avancée de son programme de développement, y compris la recherche d'un éventuel partenaire. La Société a retenu les services d'un cabinet-conseil américain externe spécialisé en biopharmaceutique pour l'aider à cibler un partenaire potentiel.

## **Ibalizumab pour le traitement du VIH**

D'après une évaluation interne des données, l'étude TMB-302 visant à évaluer un mode d'administration du Trogarzo<sup>MD</sup> par injection intraveineuse (« *IV Push* ») pour le traitement de l'infection au VIH-1 a produit des résultats cohérents et statistiquement significatifs, confirmant l'absence de différence pharmacocinétique entre l'injection IV directe et la perfusion IV. Plus pratique, l'administration par injection est plus rapide que par perfusion et ne nécessite que deux petites injections par mois, ce qui pourrait augmenter l'assiduité des patients et ainsi leur procurer une protection à action prolongée contre le VIH-1 lorsque le Trogarzo<sup>MD</sup> est administré avec d'autres antirétroviraux. À la lumière de ces résultats, le dépôt d'une demande supplémentaire de licence de produit biologique auprès de la FDA est prévu pour le quatrième trimestre de 2021. L'étude a été menée et financée par le partenaire de la Société, TaiMed.

Theratechnologies et TaiMed évaluent aussi une méthode d'administration du Trogarzo<sup>MD</sup> par injection intramusculaire (« IM ») dans le cadre de l'étude TMB-302. Une modification du protocole a été approuvée par la FDA et la sélection des patients est prévue pour le quatrième trimestre de 2021. L'étude sera menée et financée par Theratechnologies, avec l'appui de TaiMed. Suivant l'entente conclue avec TaiMed, nous sommes autorisés à commercialiser les nouvelles méthodes d'administration du Trogarzo<sup>MD</sup> une fois qu'elles seront approuvées, le cas échéant.

Suivant l'approbation du Trogarzo<sup>MD</sup> en Europe en septembre 2019, la Société lance une étude de suivi post-autorisation (« *Registre* ») dans l'UE pour évaluer dans un contexte réel l'efficacité et l'innocuité à long terme du Trogarzo<sup>MD</sup> en association avec d'autres antirétroviraux, à la demande de l'EMA. Dans le cadre de l'étude intitulée *Prospective and Retrospective, Observational Multicenter Ibalizumab Study of Efficacy* (« *PROMISE* »), il est prévu que des emplacements seront activés dans l'UE au quatrième trimestre de 2021. Une étude semblable, qui a pour but de recueillir des données cliniques en contexte réel sur le Trogarzo<sup>MD</sup> aux États-Unis (« *PROMISE-US* »), devrait débuter au premier trimestre de 2022.

## **STRATÉGIE ET OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ POUR 2021**

### **Voici nos stratégies et objectifs commerciaux pour 2021 :**

- continuer d'accroître nos revenus aux États-Unis grâce à l'augmentation des ventes d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup>;
- réussir à obtenir le remboursement du Trogarzo<sup>MD</sup> dans les principaux pays européens et lancer le Trogarzo<sup>MD</sup> dans certains de ces pays;
- entamer l'essai clinique de phase 3 visant à évaluer la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique d'ici la fin du troisième trimestre de l'année civile 2021 (un nouveau calendrier de lancement de l'essai clinique sera établi après l'obtention de ressources additionnelles ou la conclusion d'une éventuelle entente de partenariat);
- entamer l'essai clinique de phase 1 visant à évaluer le TH1902 pour le traitement de divers cancers au cours du deuxième trimestre de l'année civile 2021 (cet objectif a été atteint d'avance, soit au premier trimestre de 2021);
- chercher des occasions de conclure des acquisitions de produits ou des contrats de concession de licences ou d'autres possibilités qui seraient complémentaires à nos activités; et
- gérer notre situation financière pour assurer la réalisation de notre stratégie et de nos objectifs commerciaux.

## Résultats financiers du troisième trimestre de l'exercice 2021

### Revenus

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2021, les revenus consolidés se sont respectivement chiffrés à 17 852 000 \$ et à 51 069 000 \$, contre 14 049 000 \$ et 46 930 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes closes le 31 août 2020.

Pour le troisième trimestre de 2021, les revenus ont augmenté de 27 % par rapport à ceux du troisième trimestre de 2020. La majeure partie de cette croissance est attribuable aux revenus élevés tirés d'*EGRIFTA SV<sup>MD</sup>*, qui ont enregistré une hausse de 64 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'excellente performance d'*EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* au troisième trimestre résulte de l'augmentation des ventes unitaires et de la hausse du prix de vente, en plus d'avoir été soutenue par un plus grand nombre de nouvelles ordonnances, ce qui signale un retour aux niveaux d'avant la COVID-19. Les ventes de Trogarzo<sup>MD</sup> ont baissé de 7,8 % par rapport à celles du troisième trimestre de l'exercice précédent. Le recul des ventes unitaires, compensé dans une certaine mesure par la hausse du prix de vente, est imputable à l'accès réduit des patients aux hôpitaux et aux cliniques en raison de la COVID-19, ainsi qu'à l'incidence de l'arrivée d'un nouveau concurrent.

### Coût des ventes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2021, le coût des ventes s'est respectivement établi à 5 504 000 \$ et à 16 849 000 \$, contre 6 111 000 \$ et 20 252 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes closes le 31 août 2020. Le coût des produits vendus s'est respectivement chiffré à 4 283 000 \$ et à 13 187 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois de 2021, contre 4 611 000 \$ et 15 780 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La réduction du coût des produits vendus s'explique essentiellement par un coût moins élevé pour l'*EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et la diminution des ventes unitaires de Trogarzo<sup>MD</sup>, et par un coût moyen moins élevé pour le Trogarzo<sup>MD</sup>. Le coût des ventes pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2021 tient également compte d'un amortissement de 1 221 000 \$ et de 3 662 000 \$, respectivement, se rapportant à l'autre actif. En outre, le coût des ventes pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020 comprend une dépréciation des stocks de 280 000 \$ et de 811 000 \$, respectivement, afin de les ramener à la valeur nette de réalisation, ce qui inclut une dépréciation de 422 000 \$ au cours de la période de neuf mois close le 31 août 2020 relativement aux stocks excédentaires d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* du fait surtout de la décision de la Société de faire passer les patients à l'*EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et de ne le commercialiser activement qu'aux États-Unis. Aucune dépréciation similaire n'a été comptabilisée pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2021.

### Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont respectivement chiffrés à 8 296 000 \$ et à 19 596 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2021, comparativement à 4 183 000 \$ et à 11 224 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2020.

L'augmentation est en grande partie attribuable au développement de notre plateforme en oncologie, à la préparation de notre essai clinique de phase 3 visant à évaluer l'utilisation de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique, au développement de la formulation F8 et du stylo injecteur multidose, de même qu'à d'autres charges liées à la réglementation et à l'augmentation des initiatives d'éducation médicale en Europe en vue du lancement du Trogarzo<sup>MD</sup>.

### **Frais de vente**

Les frais de vente ont augmenté pour s'établir à 7 669 000 \$ et à 20 728 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2021, contre 7 025 000 \$ et 20 327 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

L'augmentation est essentiellement attribuable à l'accroissement des activités en Europe en vue du lancement du Trogarzo<sup>MD</sup>.

### **Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et administratifs ont respectivement totalisé 3 633 000 \$ et 11 079 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2021, en regard de 2 699 000 \$ et de 8 975 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2020.

L'augmentation des frais généraux et administratifs est essentiellement attribuable à l'essor généralisé des activités commerciales, aux embauches de personnel de niveau supérieur pour soutenir nos activités de vente aux États-Unis et à l'accroissement des activités en Europe.

### **Charges financières nettes**

Les charges financières nettes ont respectivement totalisé (2 254 000)\$ et (4 609 000)\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2021, en comparaison de (799 000)\$ et de (3 270 000)\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2020.

La variation des produits financiers et des charges financières en 2021 par rapport aux périodes correspondantes de 2020 découle principalement des variations des cours de change. Nous avons comptabilisé une perte nette de change de 851 000 \$ pour le trimestre clos le 31 août 2021, comparativement à un profit net de change de 496 000 \$ pour la période correspondante de 2020. Pour la période de neuf mois close le 31 août 2021, nous avons inscrit une perte nette de change de 449 000 \$, comparativement à un profit net de change de 471 000 \$ pour la période correspondante de 2020.

Les charges financières comprennent également une charge de désactualisation de 612 000 \$ pour le troisième trimestre de 2021 et de 1 801 000 \$ pour la période de neuf mois close le 31 août 2021, contre respectivement 485 000 \$ et 1 508 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

### **BAlIA ajusté**

Pour les raisons susmentionnées, le BAIIA ajusté, une mesure non conforme aux PCGR, s'est respectivement établi à (4 648 000)\$ et à (9 085 000)\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2021, par rapport à (3 149 000)\$ et à (5 676 000)\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2020. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

### **Perte nette**

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons comptabilisé une perte nette de 9 510 000 \$, soit (0,10)\$ par action, pour le troisième trimestre de l'exercice 2021 et de 21 824 000 \$, soit (0,24)\$ par action, pour la période de neuf mois close le 31 août 2021, en comparaison d'une perte nette de 6 768 000 \$, soit (0,09)\$ par action, pour le trimestre clos le 31 août 2020 et de 17 118 000 \$, soit (0,22)\$ par action, pour la période de neuf mois close le 31 août 2020.

### **Situation financière**

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2021, les entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à (3 133 000)\$ et à (9 077 000)\$, contre 277 000 \$ et (7 648 000)\$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2021, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence favorable de 1 421 000 \$ sur les flux de trésorerie. Ces variations s'expliquent d'abord et avant tout par une augmentation de 2 843 000 \$ des créanciers et charges à payer et par une diminution des stocks de 1 157 000 \$, ce qui a été contrebalancé par une augmentation de 2 800 000 \$ des clients et autres débiteurs.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2021, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence favorable de 185 000 \$ sur les flux de trésorerie, contre une incidence défavorable de 1 872 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2020.

Au 31 août 2021, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 51 584 000 \$. Selon les estimations de la direction et le niveau actuel de nos activités, les liquidités actuelles sont suffisantes pour financer les activités de la Société pour au moins les douze prochains mois.

## Informations financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente un résumé de nos résultats d'exploitation consolidés non audités pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	2021			2020				2019 <sup>1</sup>
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
<b>Revenus</b>	<b>17 852</b>	17 787	15 430	19 123	14 049	17 162	15 719	16 400
<b>Charges d'exploitation</b>								
<b>Coût des ventes</b>								
<b>Coût des produits vendus</b>	<b>4 283</b>	4 714	4 190	5 190	4 611	5 769	5 400	5 754
<b>Autres coûts liés à la production</b>	<b>–</b>	–	–	240	280	391	140	14
<b>Amortissement de l'autre actif</b>	<b>1 221</b>	1 220	1 221	1 220	1 220	1 220	1 221	1 221
<b>Frais de recherche et de développement</b>	<b>8 296</b>	6 417	4 883	6 795	4 183	3 622	3 419	3 877
<b>Frais de vente</b>	<b>7 657</b>	6 901	6 158	6 532	7 025	6 941	6 361	7 673
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>3 633</b>	3 884	3 562	3 255	2 699	3 706	2 570	3 258
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>25 090</b>	23 316	20 014	23 232	20 018	21 649	19 111	21 797
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(2 254)</b>	(1 023)	(1 332)	(1 424)	(799)	(1 319)	(1 152)	(1 058)
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>(18)</b>	(20)	(6)	(16)	–	–	–	–
<b>Perte nette</b>	<b>(9 510)</b>	(6 392)	(5 922)	(5 549)	(6 768)	(5 806)	(4 544)	(6 455)
<b>Perte de base et diluée par action</b>	<b>(0,10)</b>	(0,07)	(0,07)	(0,07)	(0,09)	(0,08)	(0,06)	(0,08)

1 La Société a adopté l'IFRS 16, Contrats de location, par application de l'approche rétrospective modifiée, avec prise d'effet pour l'exercice 2020 ouvert le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Par conséquent, les chiffres correspondants de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités et ils continuent d'être présentés selon l'IAS 17. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2020.

### Facteurs ayant une incidence sur la variabilité des résultats trimestriels

Les revenus tirés des ventes nettes varient d'un trimestre à l'autre en raison principalement des fluctuations des stocks des distributeurs, et la variation est parfois plus marquée compte tenu du prix de vente net moyen, lequel est tributaire du changement quant à la proportion des payeurs privés par opposition aux régimes publics de remboursement des médicaments.

## Événement postérieur à la date de clôture

### *Options d'achat d'actions*

Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 11 octobre 2021, aucune option n'a été exercée.

### **Changements récents de normes comptables**

Aucun changement n'a été apporté aux normes comptables au cours du troisième trimestre de l'exercice 2021.

### **Données sur les titres en circulation**

Au 11 octobre 2021, la Société avait 95 121 639 actions ordinaires émises et en circulation, 8 130 550 bons de souscription en circulation et 3 598 171 options en cours. Nous avons également un nombre de billets non garantis de premier rang convertibles à 5,75 % émis et en circulation d'un montant en principal global de 57 500 000 \$ et venant à échéance le 30 juin 2023 par suite du placement. Ces billets sont convertibles en actions ordinaires au gré du porteur à un prix de conversion de 14,85 \$, ce qui représente un taux de conversion d'environ 67,3401 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des billets. La conversion de la totalité des billets en circulation donnerait lieu à l'émission de 3 872 055 actions ordinaires.

### **Obligations contractuelles**

Aucun changement important au chapitre des obligations contractuelles n'est survenu au cours du trimestre clos le 31 août 2021.

### **Facteurs économiques et sectoriels**

Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré qu'il y avait une pandémie mondiale. Les autorités dans le monde entier ont instauré des mesures de confinement dans le but de limiter la propagation de la COVID-19. Ces mesures ont sérieusement limité la possibilité de voir en personne les membres du personnel soignant. L'ensemble de l'industrie a dû s'adapter à cette nouvelle réalité et l'incertitude continue de planer.

### **Contrôle interne**

Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours du trimestre clos le 31 août 2021 qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

### **Mesures financières non conformes aux IFRS**

*Rapprochement du bénéfice net ou de la perte nette et du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajustés (le « BAIIA ajusté »)*

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA ajusté et de la perte nette. Nous utilisons des mesures financières ajustées pour évaluer notre performance d'exploitation. La réglementation en valeurs mobilières exige que les sociétés informent les lecteurs que le résultat et toute autre mesure ajustée selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé, et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée. Nous utilisons le BAIIA ajusté pour mesurer notre performance d'exploitation d'une période à l'autre sans tenir compte des variations



provoquées par divers ajustements pouvant fausser l'analyse des tendances à l'égard de nos activités et parce que nous croyons que cette mesure procure des renseignements utiles sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous parvenons au BAIIA ajusté en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements et l'impôt. Nous excluons aussi, de notre calcul du BAIIA ajusté, l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, telles que la rémunération fondée sur des actions et la dépréciation des stocks (ou les reprises connexes). Nous estimons qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils représentent des charges hors trésorerie, qu'ils échappent au contrôle de la direction à court terme, ou qu'ils n'ont pas d'incidence sur la performance d'exploitation principale. L'exclusion de ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Les charges de rémunération fondée sur des actions sont une composante de la rémunération des employés et elles peuvent varier considérablement selon le cours des actions de la Société. De plus, d'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation principale de la Société peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. Ainsi, le BAIIA ajusté permet de mieux suivre l'évolution des résultats d'exploitation au fil du temps, aux fins de leur comparaison. Il se pourrait que notre méthode de calcul du BAIIA ajusté soit différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

### **BAIIA ajusté**

(en milliers de dollars américains)

	Trimestres		Périodes de	
	clos les 31 août		closes les 31 août	
	2021	2020	2021	2020
Perte nette	<b>(9 510)</b>	(6 768)	<b>(21 824)</b>	(17 118)
Ajouter (déduire) :				
Amortissements	<b>2 189</b>	2 189	<b>6 559</b>	6 328
Charges financières nettes	<b>2 254</b>	799	<b>4 609</b>	3 270
Rémunération fondée sur des actions	<b>401</b>	349	<b>1 527</b>	1 168
Dépréciation des stocks	–	282	–	676
Impôt sur le résultat	<b>18</b>	–	<b>44</b>	–
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>(4 648)</b>	(3 149)	<b>(9 085)</b>	(5 676)